



page 7

Mettre du vert dans
votre vie...
en toute sécurité

page 9

Calcul de loyer :
Simplification
administrative

pages 10-11

Demande de transfert :
des conditions
s'appliquent !

pages 16-17

De nouvelles
associations
dans votre quartier



NOS ÉQUIPES À VOTRE SERVICE

pages 4-5



Retrouvez votre
mag' numérique



- 9 Calcul des loyers :**
La simplification administrative
au service des locataires



- 12-13** Comment bien
préparer son **état
des lieux** de sortie ?



- 16-17** De nouvelles
associations
dans votre quartier

je gère mon logement

- 4** Notre team SOS
- 5** Notre team propreté
- 6** Intoxication au CO : ne vous laissez pas surprendre !
- 7** mettre du vert dans votre vie...
en toute sécurité

je gère mon dossier

- 8** Rappel
des mesures COVID
de La Sambrienne
- 9** Calcul des loyers :
La simplification administrative
au service des locataires
- 10-11** Demande de transfert :
des conditions s'appliquent !
- 12** Comment bien préparer son
état des lieux de sortie ?
- 13** Six sociétés de logement
de service public,
un unique marché commun
- 14** Plus de 3 millions d'euros
pour rénover les
logements inoccupés
- 15** Le service de médiation
de dettes du CPAS

j'anime mon quartier

- 16** AJMO
- 17** C-Prévu asbl
- 18** Vos représentants au sein du CCLP

je veux louer

- 19** Les logements à louer

je veux acheter

- 20-21** Les biens à acheter

mon quartier plus propre

- 22** Tibi : encore un meilleur service pour
le citoyen depuis le 01/01/2021!
- 23** Calendriers des collectes

Comité de rédaction:

C. Warzée, C. Cajot, C. Quairiaux,
D. Conte, F. Corman, L. Bael, M. Remacle,
N. Segers, R. Troiano, C. César

Éditeur responsable:

Fadel Azzouzi, Directeur Gérant
Rue Trieu Kaisin, 70 –
6061 Montignies-sur-Sambre

Graphisme et impression:

Bietlot imprimerie

Photos:

Pixabay – Adobe Stock – La Sambrienne



Construisons **ensemble** nos quartiers !

Cher.e.s locataires,

Vous le savez : à La Sambrienne, ma vision du logement public ne se limite pas uniquement à gérer de la brique, mais elle s'étend aussi au développement de la vie dans vos quartiers et ce, dans un environnement agréable, propre et convivial.

Début mars, en collaboration avec la Ville de Charleroi, l'ASBL Charleroi Nature (Chana) et la Régie de Quartiers, nous avons planté 44 arbres au sein de la Cité Parc. Cette démarche s'inscrit dans une volonté commune de redessiner le paysage de ce quartier. La pandémie actuelle a démontré à quel point il était nécessaire pour nos locataires de bénéficier d'espaces verts à proximité de leur logement.

Dans ce cadre, nous souhaitons, en accord avec la Ville, dédensifier et ramener de la nature dans nos quartiers. C'est tous ensemble et main dans la main que nous allons les embellir, et profiter des espaces extérieurs dans le but de se sentir bien dans notre Ville et dans nos quartiers !

Dans un monde où l'environnement n'est pas forcément au mieux, nous essayons, à notre petite échelle, d'œuvrer quotidiennement au maintien et à l'amélioration de la biodiversité à travers des projets de réaménagements environnementaux de quartiers, de plantations d'arbres, d'espaces verts, de jardins partagés, etc.

Quoi de mieux que de sortir de chez soi, de profiter un bon bol d'air frais et de bénéficier devant soi de verdure et d'une nature qui vit !

Oui, un logement, ce n'est pas que de la brique. Avec cette juste philosophie, c'est là que le maintien de propreté des quartiers et le développement de la nature valent leur pesant d'or.

Pour que ce projet soit une réussite, j'ai besoin de vous. Je sais qu'il est tentant de se débarrasser de choses dont on ne veut plus, et quoi de plus facile que de le faire près d'un arbre, devant la porte d'entrée ou encore derrière un talus mais **cela ne peut pas fonctionner**.

Cet abandon dégrade nos quartiers, nos logements mais également l'environnement. Soucieux de transformer chaque problématique en opportunité, avec les Collaborateurs de La Sambrienne, nous relançons cette année encore l'opération **Cité propre** (agenda complet en page 5). Cette opération vous permettra de vous débarrasser de vos encombrants en bonne et due forme.

La beauté de nos quartiers ne dépend que du respect que nous leur porterons et cela ne peut être que le fruit d'un travail collectif de La Sambrienne et de ses locataires.

Je compte sur vous !

Maxime Felon

Président du Conseil d'Administration



Notre Team SOS



Depuis plusieurs années, La Sambrienne a mis à votre service un service de garde permettant de solutionner les **problèmes d'urgence*** survenant en dehors des heures dites de bureau.

Vous pouvez d'ailleurs joindre ce service en formant le **071/272 000** et vous serez mis en contact avec un opérateur pour les urgences.

Ce service, composé d'une vingtaine de personnes, est réparti en 3 secteurs permettant de couvrir l'ensemble de notre patrimoine.

Pas moins de 550 demandes sont traitées par mois soit plus de 6.500 demandes chaque année.

Nous mettons tout en œuvre pour apporter à chaque locataire le niveau de service qui lui est dû et faisons en sorte lorsque c'est possible de trouver la solution définitive et lorsque ce n'est pas possible d'au moins apporter une solution provisoire permettant à nos locataires de vivre l'incident dans les meilleures conditions et de trouver ensuite la solution définitive sous les meilleurs délais.

Très dernièrement et pour encore améliorer l'efficacité de ce service, La Sambrienne s'est dotée d'un nouveau Manager des Espaces Communs qui encadre ce service de garde qui a pour mission parmi d'autres d'améliorer encore votre niveau de satisfaction.

Mais parlons un peu de cette équipe qui gère les urgences et parlons surtout des Hommes qui la composent. Il s'agit de spécialistes, des hommes de terrain disposant d'une grande expérience, une équipe pluridisciplinaire capable d'intervenir dans la quasi-totalité des corps de métiers. Ces expériences variées leur permettent de venir au secours de nos locataires. C'est donc une fierté et un engagement pour La Sambrienne : Le travail qu'ils abattent et la motivation dont ils font preuve chaque jour nous permet d'améliorer notre service en continu, pour vous.

Quels sont les problèmes urgents pour lesquels le service de garde intervient ?

- Incendie, fuite de gaz, tempêtes...
Appelez d'abord les services d'urgences : pompiers, police, ambulance.
- Problème à une installation collective (chauffage, eau, électricité, ascenseur)
- Problème lié à la sécurité des personnes

Notre Team Propreté

C'est un peu une équipe de l'ombre, qui bosse chaque jour presque sans se faire remarquer. Pourtant, sa mission est capitale. L'équipe de propreté fait en sorte que les espaces communs de nos logements et leurs abords restent propres.

Cette équipe se compose de 20 collaborateurs motivés. Tous passionnés et avec un niveau d'exigence important, ils ne rechignent jamais devant le travail, parfois dans des conditions compliquées.

Répartis en équipes, ils sillonnent quotidiennement tous nos sites et organisent une tournée de ramassage des déchets avec un jour de passage fixe par site ou interviennent ponctuellement lorsque cela est nécessaire. En moyenne, 3 tonnes de déchets sont enlevées chaque jour ! Et au total, les équipes de La Sambrienne récoltent plus de 1.300 tonnes de déchets par an.

Un travail difficile, qui ne fait pas partie des missions de base de notre société.

Mais face aux incivilités et aux dépôts clandestins, il s'agit de suppléer. Le travail de l'équipe propreté est en effet capital à la qualité et la sécurité de votre cadre de vie. Il faut néanmoins être conscient que ce service face aux incivilités génère un coût réparti dans les charges locatives

Enfin, en plus des collectes quotidiennes, ce sont aussi ces équipes propreté que vous rencontrez lors de nos opérations Cité Propre (Voir ci-contre). Ce sont eux qui viennent en aide aux personnes âgées ou à mobilité réduite, se rendant parfois jusqu'au logement pour aider et faciliter l'enlèvement des encombrants.

Une équipe dévouée qui ne peut donc que compter sur votre soutien et votre respect pour maintenir votre cadre de vie propre et agréable.

L'opération Cité Propre est de retour !

Après une édition perturbée en 2020, La Sambrienne, ou TIBI et la Ressourcerie du Val de Sambre relancent l'action « Cité Propre ». Au programme 34 opérations de collecte des encombrants, directement dans les quartiers de logements publics.

C'est l'un de nos projets qui mobilise le plus un quartier. Chaque année, le calendrier est attendu et chaque quartier veut son opération. Voici donc le planning 2021 de l'opération Cité Propre où La Sambrienne et ses partenaires organisent des collectes d'encombrants directement dans les quartiers.

Cette année, l'action verra 34 collectes réparties dans 32 quartiers. Au total, cette action propreté touche un peu plus de 7.000 de nos logements.

En pratique, deux conteneurs seront placés dans le quartier aux dates ci-dessous. L'un de ces conteneurs est destiné au matériel encore utilisable ou « up-cyclable », et sera récupéré par la Ressourcerie du Val de Sambre. Le dépôt d'objets dans ce conteneur est gratuit. L'autre conteneur est destiné aux encombrants à jeter qui seront récupérés et traités. Ce dépôt est payant, pour un prix modique.

Nous pensons aussi à nos locataires à mobilité réduite ou âgés. Lorsque nous sommes prévenus, nous allons directement à l'habitation de notre locataire et prenons aussi en charge la manipulation et la descente des déchets et encombrants lorsque cela s'avère nécessaire.

Rappel

- Chaque locataire concerné recevra une invitation à participer dans sa boîte aux lettres.
- Seuls les encombrants sont repris.
- Les déchets verts et détritux ménagers ne sont pas collectés.

- La quantité admise équivaut au contenu d'un coffre de voiture ou d'une petite remorque.
- Les objets sont à déposer par le locataire dans le conteneur (pas à côté de celui-ci).
- Un ramassage à domicile est uniquement possible pour les personnes à mobilité réduite ou les personnes âgées ne pouvant se déplacer via un appel 48 heures avant la date de l'opération au 071/272 000 option 1.
- Il est essentiel de respecter les dates et lieux de collectes. Il est strictement interdit de déposer vos encombrants en dehors de celles-ci.

Les éventuelles mises à jour de calendrier seront disponibles sur notre site Internet



Calendrier 2021

Opération	Localité	DATE 1	DATE 2
Hamendes	Jumet	18-03-21	
Charleroi Nord	Charleroi	30-03-21	
Berceau	Marcinelle	01-04-21	
Cité Blanche	Gosselies	08-04-21	
Harmegnies	Charleroi	24-08-21	
Villers et Armée Française	Couillet	20-04-21	
Sarts	Couillet	22-04-21	
Hamendes, TM, Chausteur	Lodelinsart	04-05-21	
Climbias	Lodelinsart	11-05-21	
Acacias	Marchienne-Docherie	18-05-21	
Malghem	Monceau	27-05-21	
Tolaire	Ransart	25-05-21	
Delvaux	Montignies	01-06-21	
Egalité	Marchienne-Docherie	03-06-21	
Gayolle	Gilly	08-06-21	
La Lâche	Roux	10-06-21	
Acoz	Gerpennes	15-06-21	
Anglo-Germain	Monceau	17-06-21	
Goutroux	Goutroux	22-06-21	
Germinal	Gilly	06-04-21	
Cité Parc	Marcinelle	07-09-21	09-09-21
Cité Blanche	Gosselies	14-09-21	
Berceau	Marcinelle	16-09-21	
Yernaux	Montignies/Sambre	21-09-21	
Europe	Marchienne/Pont	23-09-21	
Spignat	Marchienne/Pont	28-09-21	
Cecca	Marcinelle	30-09-21	
Moret	Dampremy	05-10-21	
Moria	Mont/Marchienne	07-10-21	
Renchon	Mont/Marchienne	12-10-21	



Intoxication au CO : ne vous laissez pas surprendre !

Sans le savoir, notre habitation peut se transformer en tueur silencieux. En effet, chaque année, plus de 1000 personnes sont victimes d'intoxication au CO

Quelles en sont les causes ?

Avec le retour de l'hiver et du froid,

- Nos appareils de chauffage ont repris du service à temps plein ;
- Nous aérons moins ;
- Nos appareils ne sont peut-être pas correctement entretenus ou dysfonctionnent.

La réunion de ces facteurs cause l'augmentation du risque de taux élevés de monoxyde de carbone (CO) à l'intérieur de nos maisons et par conséquent, de graves intoxications.

Pourquoi le CO est-il si dangereux ?

On l'appelle le tueur silencieux car :

- il est incolore, inodore et non irritant ;
- il se diffuse rapidement dans l'environnement et dans notre sang qui n'est plus oxygéné.

Quels sont les symptômes ?

Peu « remarquables », les principaux symptômes d'une intoxication au CO sont :

- des maux de tête et des vertiges ;
- des nausées ;
- des troubles de la vision, de l'odorat, de l'attention ;
- des douleurs thoraciques, musculaires, abdominales.

Pouvant aller, dans les cas les plus graves, jusqu'à la perte de connaissance voire la mort.

En cas d'accident, il faut impérativement :

- aérer immédiatement les lieux en ouvrant les portes et les fenêtres ;
- arrêter les appareils en fonctionnement ;
- évacuer les occupants des lieux ;
- appeler le **112** en mentionnant à l'opérateur la suspicion d'intoxication au CO.



Comment éviter une intoxication au CO ?

Chaudière, cuisinière, chauffages mobiles, chauffe-eau ... : tous ces appareils peuvent propager du CO dans votre logement s'ils ne fonctionnent pas correctement !

- Adressez-vous à des professionnels pour installer vos appareils, les entretenir chaque année, ramoner régulièrement le conduit de cheminée et contrôler l'évacuation des fumées ;
- Aérez fréquemment la pièce dans laquelle se trouve votre poêle ;
- Utilisez plutôt des chauffages d'appoint électriques qui ne produisent pas de CO (Attention ! Veillez à éteindre votre appareil avant de quitter le domicile) ;
- Vos appareils de cuisine servent à cuisiner, pas à vous chauffer.
- Soyez également vigilants avec vos poêles à charbon, bois et mazout, convecteur à gaz, cassettes ou feux ouverts.

RAPPEL

L'opération « Détection CO » reste disponible sur notre site.

Si vous êtes intéressé par l'installation d'un détecteur CO autonome dans votre logement, La Sambrienne s'engage à l'installer moyennant une prise en charge totale de 25 €. Cette participation financière englobe le matériel, la main-d'œuvre étant prise en charge par La Sambrienne.

Une fois installé, le détecteur sera votre propriété. Il vous appartiendra de veiller à son bon fonctionnement.



Remplissez le formulaire en ligne

www.lasambrienne.be

rubrique « je suis locataires »,
entretenir son logement





Mettre du vert dans notre vie... en toute sécurité

L'envie de rendre son espace de vie en peu plus vert appartient à chacun d'entre nous. Mais lorsque nous vivons en appartement cela peut s'avérer un peu plus complexe.

Il est évident que fleurir son balcon n'est pas interdit mais quelques règles s'imposent :

Pour la sécurité :

Tous les pots, bacs et jardinières sur votre balcon doivent être fixés. Aucun ne doit tenir en équilibre afin d'éviter sa chute. Votre responsabilité civile sera engagée en cas de dommage physique ou matériel. Si vos pots sont posés à même le sol, assurez-vous d'avoir un garde-corps ou une balustrade. Assurez-vous également que le pot soit suffisamment lourd et assez grand pour ne pas bouger et ne pas passer à travers la balustrade.

Nous rappelons que les appuis de fenêtres ne sont pas conçus pour y déposer des jardinières ou quelques autres objets tels que barbecue, sacs poubelles, casseroles, etc... Ils ne sont pas assez larges et ne sont pas munis d'un système de retenue.

Nous ne voulons pas imaginer les blessures que pourrait provoquer la chute d'un objet de ce poids sur la tête d'une personne adulte ou encore celle d'un enfant.

Nous vous recommandons de ne rien poser sur les appuis de fenêtres même pour un court instant.

Pour les nuisances :

Lors de l'arrosage, l'eau ne doit pas couler chez votre voisin d'en-dessous ou sur le trottoir.

Il en va de même pour les feuilles ou les fleurs fanées qui tombent afin d'éviter d'encrasser le balcon de vos voisins ou boucher les éventuelles canalisations d'évacuation sur les balcons.

Placez de grosses coupelles et arrosez modérément. L'idéal est de placer vos jardinières côté intérieur du balcon.

Rappel des mesures COVID de La Sambrienne

La pandémie de coronavirus COVID-19 perdure et les mesures afin de l'endiguer et de garantir la sécurité de tous doivent être maintenues. Voici un rappel des principales mesures mises en place dans notre société.

Quelles sont les interventions assurées par La Sambrienne ?

La majorité des interventions sont à nouveau assurées. L'accueil dans nos bureaux a aussi redémarré, mais UNIQUEMENT sur rendez-vous avec priorité aux personnes en urgence sociale, de +65 ans ou présentant un handicap.

Comment contacter les services de La Sambrienne ?

Nous vous demandons de privilégier le recours aux moyens de communication sans contact avec la société. Pour la plupart de vos demandes, l'Espace Locataire de notre site reprend des formulaires pratiques. De même, privilégiez l'e-mail et le téléphone pour nous joindre. Enfin, si vous n'avez pas accès à ces moyens de communication, la communication par courrier est aussi recommandée, avec possibilité d'obtenir de nos services des enveloppes préaffranchies pour l'envoi de documents.

www.lasambrienne.be

info@lasambrienne.be

071 272 000



Factures d'eau : Ristourne pour les personnes en chômage temporaire pour cause de force majeure

Le Gouvernement wallon a décidé que les distributeurs d'eau octroient automatiquement une ristourne de 40€ sur la facture d'eau des ménages dont un des membres a été ou est en chômage temporaire total ou partiel du fait de la crise COVID-19.

Si vous êtes à nouveau en chômage temporaire total ou partiel dans le cadre de ce nouveau confinement, vous pouvez refaire une nouvelle demande à partir du 1^{er} novembre et jusqu'au 30 mai 2021 à l'aide du formulaire que vous trouverez sur le site internet de votre distributeur et en y joignant votre attestation de chômage temporaire fournie par l'ONEM.

Où m'adresser ?

Contactez votre distributeur d'eau pour plus d'informations. Vous trouverez ses coordonnées sur votre dernière facture.

Besoin d'aide ou de réponses ?

Energie Info Wallonie
081/39.06.26 - info@energieinfowallonie.be

Wallonie Urgence Sociale
Numéro gratuit : 1718

Retrouvez aussi toutes les actualités COVID mises à jour et toutes les informations nécessaires sur l'ensemble des aides sociales synthétisées sur : <http://luttepauvrete.wallonie.be/actualites>

Calcul des loyers :

La simplification administrative au service des locataires

En juillet dernier, La Sambrienne a simplifié et harmonisé son processus de récolte des documents pour le calcul des loyers. Cette simplification administrative a fonctionné et permis d'éviter le loyer maximum à de nombreux ménages.



Contexte sanitaire oblige, La Sambrienne a dû repenser certaines procédures, afin de répondre aux demandes de nos locataires tout en limitant au maximum les contacts entre les personnes. Cette adaptation fut aussi et surtout l'occasion de simplifier certains processus, au bénéfice du public. Ainsi, en juillet, nous adaptions le [processus de récolte des documents pour le calcul des loyers](#). Ce dernier a été simplifié pour tous les locataires et informatisé au maximum pour ceux qui le souhaitent.

En effet, chaque année, La Sambrienne doit recalculer le loyer des logements sociaux qu'elle met en location. 8.553 ménages ont ainsi été sollicités pour nous renvoyer les documents justifiant leurs revenus et leurs situations familiales notamment. Cela permet à nos services d'appliquer, au 1^{er} janvier 2021, le loyer adapté ne dépassant pas 20% des revenus du ménage.

Cependant, à défaut d'actualiser ces données, le locataire se voit appliquer un loyer maximum, comme l'exige la réglementation régionale. Une situation indésirable qui démarre parfois un contentieux locatif et un stress important pour les ménages.

De nouveaux outils

Pour éviter cette situation, la procédure a été adaptée et simplifiée de deux façons :

Avec un accès aux sources de données authentiques pour les avertissements extraits de rôles et les compositions de ménage, grâce à l'action de la Société Wallonne du Logement, de notre prestataire informatique et de la Banque Carrefour d'Echange de Données (BCED), permettant de réduire le nombre de documents demandés aux ménages,

Via de nouveaux outils sur notre site comme un formulaire en ligne facilitant l'envoi des documents et un chatbot qui accompagne les ménages dans leurs démarches.

Bilan positif

En ce mois de janvier, les nouveaux loyers étant appliqués, La Sambrienne peut donc tirer le bilan de cette opération, qui est un réel succès ! Malgré le contexte pandémique, en garantissant la sécurité de tous, nous avons évité le loyer maximum à plus de ménages !

En effet, sur 8.553 ménages sollicités, 7.594 d'entre eux ont communiqué les

documents demandés en temps et en heure. Nous n'avons donc été contraints d'appliquer le loyer maximum qu'à 444 locataires, contre 580 l'année passée. Réduire ce nombre, c'est aussi réduire le stress des familles et bien souvent leur éviter le début d'un impayé. Notre objectif sera donc de continuer sur cette voie, via la simplification administrative et l'accompagnement social, entre autres.

Les nouveaux outils mis en place ont donc particulièrement bien fonctionné (1.269 dossiers remis par le formulaire web, 5.992 connexions au chatbot). Reste à mentionner l'important travail humain déployé. Cette année, notre service Location a suivi les ménages, a envoyé plus de rappels. Toute la procédure a été appliquée pour accompagner les locataires au mieux. Et pour ça, nos travailleurs ont fait preuve d'une disponibilité sans faille, malgré le contexte.

Un succès que La Sambrienne veut pérenniser et appliquer à de nouvelles procédures. Ainsi, [le renouvellement des candidatures à un logement social](#), actuellement en cours, a lui aussi été simplifié et numérisé.

Demande de transfert : des conditions s'appliquent !

**Vous êtes locataire à La Sambrienne
et vous souhaitez demander un transfert
vers un autre logement social :**

Etape 1 : vérifiez que vous respectez les trois conditions d'admission :

- ❶ **1** **Votre dossier administratif doit être à jour :** composition de ménage, déclaration des revenus, etc...
- ❷ **2** **Vous devez occuper votre logement depuis au minimum trois ans.**

Sauf pour les cas suivants :

- mon logement n'est plus proportionné en terme de nombre de chambres au sens où l'entend l'Arrêté du Gouvernement wallon organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement (SWL) ou par les sociétés de logement de service public.
- pour des raisons d'urgence sociale ou de cohésion sociale :
 - l'urgence sociale doit être acceptée par une décision motivée du Comité d'Attribution prise sur avis conforme du commissaire de la SWL et répondre simultanément aux conditions suivantes : la situation doit être récente, le péril encouru doit être imminent et la situation doit exiger une solution dans les plus brefs délais.
 - la cohésion sociale doit être acceptée par une décision motivée du Comité d'Attribution prise sur avis conforme du commissaire de la SWL et répondre au minimum à l'une des conditions suivantes : le transfert doit favoriser l'accès à un logement décent, l'insertion socio-professionnelle, l'accès à la

santé et traitement des assuétudes ou le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

- afin d'obtenir un logement présentant des facilités d'accès quant à sa structure ou sa localisation pour des personnes présentant des problèmes médicaux attestés par un médecin et acceptés par une décision motivée du Comité d'Attribution prise sur avis conforme du commissaire de la SWL.

❸ **3** **Vous devez être en règle de paiement.**

Le transfert ne pourra pas être réalisé si votre compte financier présente un retard supérieur à 800€ et si votre plan d'apurement n'est pas respecté depuis au minimum 12 mois consécutifs.

Etape 2 : Comment vous inscrire ?

Vous avez deux possibilités :

- ❶ Soit en suivant les instructions sur notre site web :

www.lasambrienne.be
(espace locataire/demander un transfert)

Vous y trouverez le formulaire adéquat que vous pourrez remplir et nous soumettre directement de chez vous.

- ❷ Soit en suivant les instructions notées à la dernière page du magazine (contacts).

Etape 3 : Et après ?

- Les demandes de transfert sont inscrites dans le registre et classées par motivation (la raison de la demande) et par ancienneté.

En résumé, l'on retient que sont prioritaires les demandes de mutation de locataires occupant un logement non proportionné :

1. D'abord, la demande de mutation motivée par le fait que le logement actuel est trop grand par rapport à la composition de ménage (sous-occupation).
2. Ensuite, la demande de mutation motivée par le fait que le logement est trop petit par rapport à la composition de ménage (sur-occupation).

Figure seulement ensuite la mutation pour convenances personnelles (logement actuellement proportionné à la composition de ménage).

- Quand un logement est attribué, La Sambrienne informe le locataire par courrier.
- Un nouveau loyer et un nouveau contrat de bail sont établis lorsqu'un autre logement est attribué au locataire. Le nouveau loyer est appliqué le jour du transfert.
- Sauf dérogation motivée, la demande de transfert d'un ménage ayant refusé un logement est radiée.
- Après radiation, une demande de transfert ne peut être réintroduite qu'après un délai de six mois à dater du jour de la notification de l'attribution du logement.



Maison/appartement - Jardin et/ou garage

La Sambrienne compte environ 6.150 appartements sociaux pour seulement 3.349 maisons sociales et étend son patrimoine sur le territoire de Charleroi et Gerpinnes ; Ce qui veut dire que 2/3 des logements sociaux de La Sambrienne sont des appartements, contre 1/3 de maisons.

Lors de l'inscription, il est demandé au candidat de formuler un souhait sur le type de logement : maison/ appartement, avec garage et/ou jardin. Etant donné la réglementation en vigueur, il s'agit d'un souhait et il est dès lors possible que la société de logement vous propose un logement qui n'y répond pas complètement.

En conclusion, comme 2/3 des logements sociaux de La Sambrienne sont des appartements et que le taux de libération des maisons est moindre que celui des appartements, vous aurez plus de probabilité de vous voir attribuer un appartement qu'une maison.

Le saviez-vous ?

Logements inoccupés

Dès qu'un logement de La Sambrienne est considéré comme en état d'être reloué, dans le respect des règles relatives à la salubrité et à la sécurité des logements (notamment mise en conformité de l'installation gaz et électricité), il fait l'objet d'une désignation, par le Comité d'attribution, dans les délais les plus brefs.

L'inoccupation s'explique alors par trois facteurs :

- Soit, le logement est proposé à la vente (suivant le programme défini par le conseil d'administration de la société) ;

- Soit, le logement nécessite des travaux de remise en état ; auquel cas, un délai d'attente nécessaire à leur exécution s'impose ;
- Soit, il est en cours d'attribution, en ce sens qu'il fait l'objet des démarches administratives et de visites en vue de la location.

À cet égard, il y a lieu de préciser qu'il arrive que des candidats refusent une proposition de logement, pour des motifs qui ne sont pas objectivement justifiés (cuisine ouverte/fermée, pièces trop exiguës pour accueillir l'ensemble du mobilier...). Dans cette hypothèse, le logement fait l'objet d'une proposition aux autres candidats classés en ordre utile, en suite du premier désigné.

Comment bien préparer son état des lieux de sortie ?



Vous quittez votre logement et vous avez fixé un rendez-vous avec l'un de nos agents en vue d'effectuer l'état des lieux de sortie ?

L'état des lieux de sortie est un document qui détaille pièce par pièce l'état du logement au moment de la sortie du locataire. Il est réalisé après le déménagement du locataire, avant la remise des clés et est comparé avec l'état des lieux d'entrée afin de vérifier si des dégâts ont été causés au logement, pendant la durée de la location.

Anticipez l'état des lieux de sortie est primordial et permet d'éviter les soucis le jour J

Au moment du déménagement, le locataire ne peut pas se contenter de remettre les clés de son logement, il doit passer par l'étape cruciale de l'état des lieux de sortie.

Cette étape est à préparer au mieux pour espérer obtenir la restitution intégrale de la garantie locative.

Afin de vous apporter son aide, La Sambrienne a mis en place des pré-visites : un agent prendra contact avec vous afin de convenir d'un rendez-vous dans le but de vous informer des modalités relatives à votre futur état des lieux de sortie, à savoir :

1. L'état général de votre logement

Ainsi, si des dégâts ont été causés, vous devez remettre votre logement dans l'état dans lequel ils se trouvaient au moment de votre entrée.

Afin d'éviter des frais qui seront déduits de votre garantie locative, vous devez procéder aux réparations et/ou aux remplacements des espaces et/ou équipements détériorés.

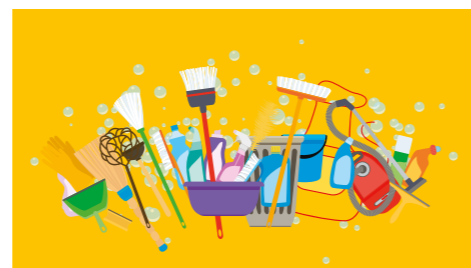
Cependant, si les détériorations sont causées par la vétusté du logement, par l'usure locative normale ou encore, la force majeure, les réparations associées ne pourront pas être à votre charge.

Il est aussi important de souligner que vous ne pouvez pas transformer ou modifier votre logement sans l'accord de La Sambrienne. Ainsi, si vous avez effectué des modifications, vous êtes tenu de remettre les lieux et les équipements dans l'état dans lequel ils ont été loués initialement.

2. La Propreté

Rendre un logement propre et nettoyé est le minimum requis ; toutes traces ou marques de saleté doivent être effacées.

Si vous avez pu jouir d'un espace extérieur (terrasse, balcon, jardin, ...) celui-ci doit être entretenu et remis en bon état.



3. Vos contrats d'énergie

Lorsque vous avez emménagé dans le logement, vous avez souscrit des contrats d'énergie auprès de fournisseurs pour l'eau, l'électricité et le gaz.

La remise ou la réception d'un congé renon ne met pas fin immédiatement à votre bail, vous êtes encore responsable de votre logement et des compteurs

jusqu'à la date de fin de votre renon c'est-à-dire jusqu'à 3 mois après.

Vous ne pouvez pas résilier vos contrats d'énergie avant l'état des lieux de sortie, lors duquel, vos index seront relevés par vous et notre agent et notés sur les documents de reprise des énergies, signés par les deux parties et dont l'envoi à votre fournisseur clôturera vos contrats de façon officielle.

La résiliation anticipée de vos contrats engendre des coupures de compteurs par les gestionnaires de réseaux ; un compteur ne peut pas rester sans contrat ! ces coupures entraînent des frais de réouverture qui vous seront facturés.

La remise des clés

Il est important de remettre toutes les clés qui vous ont été données dès le départ (porte d'entrée, communs, boîte aux lettres, ...).



Six sociétés de logement de service public, un unique marché commun



Six sociétés de logement de service public (SLSP) de la région Charleroi Métropole ont renouvelé un marché commun pour la mise en page et l'impression de leurs magazines. De quoi réaliser des économies au bénéfice du locataire et moderniser le ton.

Pour accompagner au mieux leurs locataires, une bonne communication est indispensable. Les SLSP peuvent ainsi partager les bonnes pratiques dans la gestion d'un logement, expliquer les bons gestes à leurs locataires, ou encore partager leurs biens à vendre et ainsi favoriser l'accès à la propriété.

En 2017, La Sambrienne et trois autres sociétés avaient créé un marché public commun. Cela permettait de mettre en commun les services supports, afin de minimiser les coûts. Une tendance qui devrait s'intensifier, La Sambrienne a en effet intégré ce type de projet dans son Contrat d'Objectifs 2020-2025.

En effet, l'expérience a été probante. Pour La Sambrienne, cela a permis une économie de près de 50% du coût des supports papiers. De plus, les échanges entre sociétés ont amené au partage d'articles, un gain de temps et de nouvelles idées. Cette fois, ce seront donc 6 sociétés qui se lancent dans ce marché commun, récemment relancé. Les Jardins de Wallonie et A Chacun son Logis avaient en effet rejoint La Sambrienne, Le Logis Montagnard, Mon Toit Fleurusien et Le Foyer Fontainois, en cours de marché. Les six sociétés continuent donc cette aventure ensemble.

Les 6 magazines sont maintenant édités ensemble, revus par un comité de rédaction commun et imprimés à un prix obtenu ensemble. De plus, les sociétés mettront en commun une bonne partie du contenu, tout en gardant leur identité propre et des infos au plus proche de leurs quartiers. Pour près de 14.000 familles, cela permettra par exemple de retrouver des informations sur la sécurité, la prévention. Ce type de dossier ne change en effet que très peu d'une société à une autre.

La Sambrienne se félicite donc de ce partenariat, renforçant à nouveau ses liens avec les sociétés de logement de service public de son bassin de vie. Cette collaboration renforce l'efficacité de nos services de supports, en concordance avec les objectifs fixés par notre tutelle régionale.

Plus de 3 millions d'euros pour rénover les logements inoccupés

L'attribution d'un lot de marché public va permettre de rénover des logements inoccupés de La Sambrienne. En support de notre régie ouvrière interne, ce marché vise à remettre des logements inoccupés dans le circuit locatif.

3.747.556,36 € investis sur fonds propres.



C'est le dernier investissement de La Sambrienne pour la gestion de ses logements inoccupés. Il s'agit d'une des priorités de La Sambrienne, confirmée dans le Contrat d'Objectifs 2020-2025 de la société.

Qu'il s'agisse d'une remise aux normes ou d'une rénovation après le départ de locataires, la plupart de ces habitations doivent faire l'objet de travaux à leur libération. Il y a ainsi, en moyenne, toujours 2 fois plus de logements en cours de rénovation à la suite de dégradations que de logements en cours d'attribution. Les rénover plus rapidement permet aussi et surtout de les remettre dans le circuit locatif et donc de loger de nouvelles familles.

Pour cela, La Sambrienne dispose de sa régie ouvrière interne. Mais elle doit aussi pouvoir compter sur plusieurs sous-traitants. Ainsi, sur l'année 2020, les équipes internes de La Sambrienne et leurs sous-traitants ont pu remettre en état 398 logements, qui ont pu être attribués à des ménages.

En support de cette régie interne, 3.747.556,36 € TVAC seront ainsi investis pour le parachèvement intérieur de ces logements. Ce lot fait partie d'un marché public plus vaste, de 5 millions annuels. Au total, le marché compte 5 lots, uniquement pour les logements inoccupés. Ils prévoient de travailler sur :

- Les toitures,
- Les menuiseries extérieures,
- L'électricité,
- Le chauffage et les sanitaires,
- Et enfin, le parachèvement intérieur.

Sur 4 ans, 19.950.967,36 € seront investis dans la maintenance de notre patrimoine. Ce plan ambitieux est mené sur fonds propres, en complément des subsides liés à la rénovation récemment accordés par la Région. De quoi faciliter les rénovations, et donc la remise en location de logements en forte demande.

CENTRE PUBLIC
D'ACTION SOCIALE
CHARLEROI

Le service de médiation de dettes du CPAS

Vous n'arrivez plus à payer vos factures et vous vous trouvez dans une situation financière difficile. Vous ne parvenez plus à trouver de solutions. La meilleure solution, c'est de réagir rapidement et de contacter le service de médiation de dettes afin d'éviter des frais supplémentaires comme des intérêts, amendes ou coût d'huissiers.

Le service médiation **peut vous aider !**

Un médiateur de dettes analysera votre budget et votre endettement pour, ensuite, déterminer la solution la plus appropriée à votre situation.

Notre mission

Notre service de médiation a pour mission de venir en aide aux personnes surendettées qui souhaitent assainir leur situation financière.

Nous veillons à mettre en place des solutions équilibrées entre les intérêts des créanciers et ceux des personnes suivies par notre service.

Notre rôle

Nous nous chargeons :

- d'analyser votre situation financière,
- de prendre contact avec les créanciers,
- de vérifier la légalité et le montant des créances,
- de proposer la solution la plus adaptée à votre situation financière,
- de négocier des plans de paiement,
- d'assurer un accompagnement social et budgétaire
- de vérifier le respect des plans négociés,
- de rédiger les requêtes en règlement collectif de dettes si le dossier est orienté vers cette procédure,

Nous ne pouvons pas :

- arrêter les procédures,
- arrêter ou supprimer les intérêts et les frais comptabilisés par les créanciers,
- vous accorder d'aides financières pour rembourser vos dettes

Pour qui ?

Le service de médiation de dettes s'adresse à tout citoyen, résidant sur le territoire de Charleroi qui est confronté à un problème de surendettement. Nous ne nous occupons pas des entreprises, commerces ou associations pour qui d'autres organismes sont compétents.

Contacts

Nous organisons, chaque jour, **sauf les mardis**, une permanence sociale.

Celle-ci est accessible de 8h30 à 11h30. Pour le moment sur rendez-vous afin de respecter les règles sanitaires

Vous y rencontrerez une assistante sociale qui prendra connaissance de votre situation et vous expliquera le fonctionnement de notre service.

Notre intervention est totalement gratuite.

Prévention

Nous organisons également, régulièrement, des animations autour du thème du surendettement et de la gestion budgétaire. Il s'agit de rencontres conviviales qui permettent aux personnes d'échanger sur leurs expériences et leurs vécus. Ces animations sont gratuites.

Nous serions heureux de vous y rencontrer.

Si vous êtes intéressés, il suffit de prendre contact avec notre secrétariat.

Contact

Tél : 071/20 83 40

Fax : 071/20 83 41

mediationdettes@cpascharleroi.be



L'AJMO à Gosselies

Chers lecteurs,
J'ai le plaisir et l'honneur de vous informer au nom de l'équipe de l'AJMO de la naissance d'une antenne de notre service à l'entrée du quartier Hubinon à Gosselies.

L'AJMO, c'est quoi ?

Nous proposons un accompagnement individuel et/ou familial au sein de notre service ou dans le milieu de vie du jeune de manière non contrainte (nécessitant l'accord du jeune et/ou de sa famille). L'accompagnement est confidentiel et gratuit. Nous réalisons également des projets qui concernent directement les jeunes et leur environnement.

Pour qui ?

L'AJMO s'adresse aux jeunes de 0 à 22 ans, à leur famille et à toute personne concernée par une difficulté avec un mineur. Une exception est faite pour le projet Solidarité où les jeunes peuvent être accompagnés jusqu'à 25 ans.

Un antenne pour faire quoi ? et pour qui ?

Il n'est pas toujours évident de se déplacer dans le centre de Charleroi pour bénéficier de nos services, ce qui explique ce souhait de nous rendre plus facilement accessible sur cette zone. L'antenne est ouverte autant sur l'extérieur que sur le quartier en lui-même. Elle est facilement accessible. Il est encore tôt pour nous de vous présenter l'ensemble des activités, mais néanmoins voici ce que nous comptons vous proposer et un aperçu de ce que nous voulons construire avec vous.

De façon générale, vous pouvez nous contacter : si vous éprouvez des difficultés ou l'un de vos proches entre 0/22 ans (difficultés relationnelles, scolaires, familiales, malaise, recherche ou manque de projets, séparation conflictuelle, violence conjugale, situation de vulnérabilité, etc). Nous pourrions vous orienter ou vous proposer un accompagnement à votre rythme pour tenter de trouver des solutions et d'apporter un changement à la situation.

le lundi sera consacré aux 0-6 ans avec le projet Aire de famille
Vous pourrez partager des moments **de jeux** et de complicité, participer à des **activités** musicales, culinaires, de psychomotricité, ludiques, ... **rencontrer d'autres parents** et échanger sur le quotidien.

Les mercredis seront destinés aux jeunes avec la possibilité de participer à la création d'une webTV qui se verra engagée et citoyenne !
Concernant les autres jours de la semaine, nous pourrions offrir des permanences sans rendez-vous et nous sommes ouverts à d'éventuels

partenariats avec d'autres asbl ou groupement de jeunes ou d'habitants.
Nous souhaitons aussi nous inscrire dans le tissu associatif de Gosselies, en participant activement aux événements qui favorisent le vivre ensemble (jardin partagé, écoles, fête des voisins, appel à projet et concours pour les habitants, le quartier, etc).
Malgré cette période de pandémie, nous sommes disponibles.
N'hésitez pas à nous contacter.

Pour l'équipe de l'AJMO

Gauthier Destrée, directeur



Pour plus d'informations : Découvrez l'ensemble de nos activités sur www.ajmo.be
0477/042280 (Gosselies)

Email : secretariatajmo@gmail.com

Adresse postale : Siège : rue Willy Ernst 29, 6000 Charleroi
Antenne de Gosselies : Rue des Démineurs 2/001

C-Prévu à Montignies-sur-Sambre

Afin d'augmenter l'offre de services et la présence sociale dans ses quartiers, La Sambrienne mène une politique de partenariats s'appuyant sur les initiatives locales. Dans ce cadre, nous avons le plaisir de vous présenter l'ASBL C-Prévu et ses nouveaux locaux à Montignies-sur-Sambre.

L'ASBL C-Prévu démarre de l'idée de trois bénévoles, « anciens sans-abri » comme ils préfèrent se décrire. Après un parcours en rue, Jean-Michel, Sandra et Maurice se rendent compte de l'invisibilité des personnes en situation de précarité et de la difficulté pour eux de faire connaître leur quotidien. Croisant ce constat et leurs compétences informatiques, ils décident de lancer une web-radio, en 2018.

Depuis, leur projet a évolué, toujours en restant concentré sur leurs expériences. « On se base vraiment sur ce qu'on a vécu en rue. On sait les difficultés que les gens rencontrent. Et on sait l'impact qu'une main tendue peut avoir », explique Jean-Michel. « Avec Sandra, on a participé à des ateliers avec l'ASBL Comme Chez Nous. On a ainsi repris confiance en nous. On s'est rendu compte qu'on est capables de plus de choses que ce que l'on pense. Et c'est ça qu'on veut aujourd'hui offrir à d'autres. »

En 2020, un ancien journaliste rejoint l'équipe et apporte son expertise en communication et sa connaissance des associations. Un support bienvenu pour l'association qui accueille toute personne dans le besoin, ou qui a juste besoin d'un coup de pouce. « On se concentre sur nos compétences : aide informatique, conseils pour la paperasse. Et on veut toujours accompagner. Venez avec vos soucis, vos problèmes. On vous accueillera et on prendra le temps de les résoudre, ensemble, avec vous. »

« Nous avons pour objectif de rompre la fracture sociale auprès d'un public de personnes en situations de précarités. Il n'est pas toujours aisé de comprendre les documents administratifs, l'utilisation d'un nouveau logiciel ou appareil numérique. C'est dans ces situations que nous sommes à votre disposition pour résoudre

les problèmes ensemble », explique Jean-Michel, le président. En plus de sa web-radio, toujours active, C-Prévu offre donc une aide administrative, mais aussi un soutien informatique, des initiations au journalisme... et de l'impression 3D. « C'est notre dernière idée. On voit que pas mal d'appareils cassent à cause d'une petite pièce, d'une bêtise. Alors, pour éviter de jeter, on propose d'imprimer en 3D les pièces cassées ou manquantes et de voir comment réparer. C'est un petit geste, mais encore une fois quand on est dans le besoin, ça peut être très très précieux. »

Depuis octobre, c'est au cœur de nos quartiers, dans un **local associatif** de la place des Porions à Montignies-sur-Sambre que l'ASBL est installée et mène ses activités. Avec une mission supplémentaire : mettre son expérience au service des locataires de La Sambrienne.

En pratique :

L'asbl C-prévu est ouverte du lundi au jeudi le matin et l'après-midi ainsi que le vendredi après-midi. Les ateliers proposés se font sur rendez-vous, afin d'assurer la meilleure attention aux personnes accueillies. Toutes les mesures nécessaires aux conditions sanitaires liées à la Covid sont mises en place dans le local (aération du local, mise à disposition de gel hydroalcoolique, désinfection du matériel après chaque utilisation). Les rendez-vous peuvent être pris par sms, téléphone, facebook ou e-mail.

L'association propose par exemple :

- Aide administrative
- Aide et initiation à l'informatique
- Aide et initiation au smartphone
- Initiation à l'audiovisuel
- Service d'impression 3D (participation aux frais demandée)

Pour plus d'infos :

ASBL « C-Prévu »
place des Porions 1/001
6061 Montignies-sur-Sambre
Téléphone 0489/750.480.
Email : info@cprevu.be
www.cprevu.be
www.facebook.com/cprevu





Voici vos représentants au sein du CCLP

En tant que locataire ou propriétaire d'un logement ayant appartenu à une société de logement, vous êtes représenté au sein de La Sambrienne par un CCLP (comité consultatif de locataires et de propriétaires), c'est-à-dire un groupe d'habitants bénévoles.

Ce comité est responsable, entre autres, d'accueillir les nouveaux locataires, d'organiser des activités et des animations de quartier, de donner son avis sur les relations entre société et habitants, sur l'entretien des logements, ou encore de contrôler et approuver les charges locatives.

Bureau et Administrateurs	Fonctions	Téléphone
Michel DALOZE	Président –Administrateur Régie quartier	0471/51.34.39
Roger HERNALESTEEN	Vice-Président –Réfèrent locatif.	0471/59.34.53
Serge LOSSIGNOL	Secrétaire – Administrateur Régie de quartier	0471/59.51.28
Michèle ARCURI	Secrétaire-adjoint	0476/21.38.62
Daniel LIONNET	Trésorier	0498/65.45.39
Maryse REMACLE	Administratrice-Réfèrent locative et communication	0475/85.35.91
Claude QUAIRIAUX	Administrateur-Réfèrent technique et communication	0470/20.29.99

Le CCLP à votre service:

Chaque locataire, confronté à un problème d'ordre technique, pour la remise en ordre de son logement à charge du propriétaire, est tenu de s'adresser personnellement auprès du service de la Sambrienne, le 071/27.20.00 en n'oubliant pas de noter le jour où vous avez appelé, et le nom de la personne qui vous a répondu.

Cependant, il entre dans les missions du CCLP d'intervenir auprès de la Société pour des problèmes techniques communautaires (ex: qui touchent plusieurs logements, un quartier ou un immeuble.

Le CCLP ne peut intervenir pour les cas individuels que si la demande dépasse une période raisonnable de +/- 15 jours ouvrables.

Une autre mission du CCLP est de vous soutenir si vous souhaitez organiser une activité ou une action dans votre quartier.

N'hésitez pas nous contacter, nous sommes ouverts à toutes propositions.



Les permanences locales du CCLP

Afin de garder un contact de terrain avec les locataires, le CCLP est organisé en **«7 antennes locales»**, si vous souhaitez une aide, une information ou faire part de vos doléances et suggestions, vous pouvez vous adresser soit à un membre du bureau ou à un représentant local.

Antenne de Charleroi

Rue Chausteur 28/4 – 6042 Lodelinsart
HERNALESTEEN Roger
0471/593453
r.hernalesteen.cclpsambrienne@hotmail.com
Permanences sur rendez-vous.

Antenne de Dampremy

Rue des Biéaux 2/001 6020 Dampremy
STEVENS Claudine
0471/593756
cclp.sc.6020@gmail.com
Permanences le premier lundi du mois de 14h00 à 16h00 et sur rendez-vous.

Antenne de

Marchienne-au-Pont

Avenue de l'Europe 14/15
6032 Marchienne-Au-Pont
BUELENS Sébastien
0476/2115 40
cclp.sebastien@hotmail.com
Permanences les deuxième et quatrième mardi du mois de 10h à 11h30 et sur rendez-vous.

Antenne de Couillet et Gerpinnes

Rue des Sarts 42 – 6010 Couillet
QUAIRIAUX Claude
0470/202999
claudc.cclp.6280@hotmail.com
Permanences le premier lundi du mois de 14h30 à 17h00, le troisième jeudi du mois de 10h30 à 12h30 et sur rendez-vous.

Antenne de Marcinelle

Avenue du Chili 14 – 6001 Marcinelle
VANVOLXEM Alain
0494/685192
cclp6001alain@hotmail.com
BIANCUCCI Mario
0495/778126
mariobiancucci@live.be
Permanences le quatrième vendredi du mois de 16h30 à 18h00 et sur rendez-vous.

Antenne de Montignies-sur-Sambre

Rue Edmond Yernaux, 2/005
6061 Montignies-Sur-Sambre
DE PAUW José
0476/780040
cclpjose6061@gmail.com
ARCURI Michel
0476/213862
cclp6061michel@gmail.com
Permanences les deuxième et quatrième jeudi du mois de 16h30 à 18h00 et sur rendez-vous.





immo ■ ■ ■ ■

je veux louer

la **Sambrienne**.be

En plus des attributions de logements sociaux, La Sambrienne dispose de logements à loyer abordable*

* Des conditions de revenus s'appliquent: vous devez disposer d'un revenu minimum de 29.100€ (pour une personne seule) et 36.400€ (pour plusieurs personnes)

location

location



LOYER 563,15€

PEB B

Rue Robert Fesler 79/01
MARCHIENNE-AU-PONT
2 chambres



LOYER 517,52€

PEB B

Avenue Louis de Brouckère 44
MARCINELLE
1 chambre



LOYER 635,45€

PEB A

Rue François Hubinon 1/011
MARCINELLE
2 chambres



LOYER 556€

PEB B

Rue Nestor Bal 63/032
MONT-SUR-MARCHIENNE
1 chambre

Charleroi



Avenue de l'Europe 20

LOYER 561€

2 chambres

PEB B

6 appartements 2 chambres sont proposés à la location. Situés au 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e étage d'un bâtiment complètement rénové, ils comprennent : un beau hall d'entrée, un living avec cuisine ouverte super équipée (lave-vaisselle, cuisinière, frigo...), une salle de bain, wc séparé et deux belles chambres.

Vous trouverez plus de photos et tous les logements disponibles sur notre site Internet

www.lasambrienne.be



je veux acheter



la **Sambrienne**.be

> Offre

Les offres doivent être adressées **UNIQUEMENT** par voie postale (enveloppe fermée) affranchie en y indiquant « offre maison » et ce, avant le mardi 1^{er} juin 2021, à l'adresse suivante :

La Sambrienne scrl
« offre maison »
Rue Trieu Kaisin 70
6061 Montignies sur Sambre.

Celles-ci seront ouvertes le 1^{er} juin 2021 à 13 heures en présence de la Notaire de La Sambrienne et du Directeur Gérant de La Sambrienne.

> Procédure

La procédure de vente prévoit une priorité en cascade pour (1) les locataires de La Sambrienne, ensuite (2) les candidats locataires de La Sambrienne, (3) les locataires d'une autre société de logement de service public (SLSP), (4) les candidats locataires d'une autre SLSP, (5) les pouvoirs locaux et finalement (6) les personnes physiques ou morales de droit privé. À défaut d'offre dans la catégorie (1), priorité est donnée à la catégorie (2) et ainsi de suite.

> Visites

Sur rendez-vous

> Question?

Par mail à
info@lasambrienne.be
Par téléphone au 071/272.000

la **Sambrienne**.be

vente

Goutroux

Rue Filias Capouillet 82



PRIX DE VENTE MINIMUM

73.000€

3 chambres



Goutroux

Rue Filias Capouillet 84



PRIX DE VENTE MINIMUM

72.000€

3 chambres



Retrouvez toutes nos
maisons inoccupées
à vendre sur



www.lasambrienne.be



Goutroux

Rue Finet 2



PRIX DE VENTE MINIMUM

80.000€

Maison 3 façades
Garage

3 chambres



Marchienne-au-Pont

Avenue L. Peetermans 6



PRIX DE VENTE MINIMUM

71.000€

2 chambres



Marchienne-au-Pont

Rue Victor Hachez 36



PRIX DE VENTE MINIMUM

70.000€

2 chambres



VENTE

Tibi : encore un meilleur service pour le citoyen depuis le 01/01/ 2021 !

La collecte en porte-à-porte : quelques changements en 2021

La fréquence de collecte en porte-à-porte des déchets sélectifs est augmentée

Dans un souci constant d'amélioration du service au bénéfice des habitants de la zone Tibi, **la fréquence de vos collectes en porte-à-porte de PMC, de papier-carton et de verre a été augmentée.**

- **Le PMC sera collecté toutes les 2 semaines**, plutôt que deux fois par mois ;
- **Le verre et le papier-carton seront collectés toutes les 4 semaines** plutôt qu'une fois par mois.

Vu cette augmentation de la fréquence de collectes en porte-à-porte, **la collecte du PMC sera désormais exclusivement assurée en porte-à-porte.**

Attention, **ne vous fiez pas à vos vieilles habitudes et consultez bien les dates de collectes en porte-à-porte, surtout à partir du mois de mars 2021, d'importants changements auront lieu !**

Le **calendrier des collectes Tibi** a été également distribué en toute-boîte. Il est également **disponible en version digitale sur le site internet de Tibi** (en pdf ou via la base de donnée permettant d'introduire son adresse), **ainsi que via l'application gratuite pour smartphone « Recycle ! ».**

La collecte en recyparcs : quelques changements en 2021

1. Les PMC ne sont désormais plus acceptés dans les recyparcs depuis ce 1^{er} janvier 2021, la collecte des PMC se fera exclusivement en porte-à-porte.

Pourquoi cette décision ?

- Les PMC sont collectés désormais toutes les deux semaines devant l'habitation de chaque citoyen (une fréquence de collecte adaptée et confortable pour ce type de déchets).
- De moins en moins de PMC sont collectés dans les recyparcs ces dernières années au profit de la collecte en porte-à-porte qui représente désormais plus de 92% du PMC collecté.
- Le PMC représente une très faible quantité de déchets acceptés dans les recyparcs (de l'ordre de 0,5% du total).
- Les PMC collectés en recyparcs ne sont pas écrasés par les citoyens, ce qui implique une perte d'efficacité car nous stockons, nous transportons et nous trions du « vide ».
- L'évolution des recyparcs implique de trouver des solutions pour pouvoir dans les années à venir accepter de nouvelles fractions de déchets à trier séparément.

- La majorité des usagers des recyparcs s'y rendent pour se défaire de fractions de déchets telles que les inertes, les encombrants et les déchets verts. Les PMC n'y sont amenés la plupart du temps qu'en complément et tous les citoyens bénéficient de la collecte en porte-à-porte.
- Le coût des sacs PMC est faible (3 € pour un rouleau de 20 sacs) par rapport à la qualité du service apporté en porte-à-porte par Tibi.

2. Deux autorisations exceptionnelles immédiates par an pour apports supérieurs à 1 m³ (uniquement valables les mercredi, jeudi ou vendredi):

Les apports au recyparc sont strictement limités à **1 m³ par jour, par véhicule et par usager**. Cette règle permet de faire en sorte que les conteneurs des recyparcs soient accessibles à un maximum d'usagers sur une même journée, en limitant ainsi les risques d'apports abusifs.

Il arrive cependant qu'un ménage souhaite apporter, exceptionnellement, plus de 1 m³ de déchets sur une même journée pour une raison légitime (taille de haie importante, remplacement de salon, déménagement...). Pour les particuliers, **deux autorisations exceptionnelles seront désormais possibles chaque année pour un apport de maximum 3 m³ par usager, par jour et par véhicule.**

Ces deux autorisations exceptionnelles pour un dépôt d'une quantité supérieure à 1 m³ seront encodées directement dans le logiciel d'accès par le préposé. Elles ne pourront pas être utilisées les mardis et samedis (jours de grande affluence sur les recyparcs) et ne pourront pas être cumulées sur la même journée.

Hormis pour ces 2 autorisations exceptionnelles, les apports de plus d'1 m³ par jour, par véhicule et par usager, restent strictement interdits et seront refusés par le préposé.

3. Les déchets verts sont dorénavant acceptés en mélange (tontes et branchages)

Auparavant, les déchets verts apportés dans les recyparcs devaient être triés séparément : les tontes de pelouse d'une part et les branchages d'autre part.

Afin de faciliter le tri pour les citoyens, cette distinction entre tontes de pelouse et branchages n'est plus de mise. **Les déchets verts sont désormais acceptés en mélange dans les recyparcs.** Comme pour le PMC, l'emplacement d'un **des deux conteneurs sera récupéré en réserve et pour assurer des développements futurs.**

CONSULTEZ LE SITE WEB!
Plein d'infos sur www.tibi.be

DATES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE

	AVRIL		MAI		JUN	
	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC
FLEURUS 1	3	3-19	3-31	3-17-31	28	14-28
FLEURUS 2	6	6-20	4	4-18	1-29	1-15-29
FLEURUS 3	9	9-23	7	7-21	4	4-18
FONTAINE-L'ÉVÊQUE	28	14-28	26	12-26	23	9-23
GERPINNES	27	13-27	25	11-25	22	8-22
MONTIGNY-LE-TILLEUL	14	14-28	12	12-26	9	9-23

Dates en rouge: collecte le samedi pour cause de jour férié.



DATES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE - CHARLEROI



	AVRIL		MAI		JUN	
	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC
CHARLEROI	2-16-30	2-16-30	14-28	14-28	11-25	11-25
COUILLET	22	8-22	20	6-20	17	3-17
DAMPREMY	26	12-26	22	10-22	21	7-21
DOCHERIE	23	9-23	21	7-21	18	4-18
GILLY	16	2-16-30	14	14-28	11	11-25
GOSSELIES	23	9-23	21	7-21	18	4-18
GOUTROUX	13	13-27	11	11-25	8	8-22
JUMET	7	7-21	5	5-19	2-30	2-16-30
LODELINSART	3	3-19	3-31	3-17-31	28	14-28
MARCHIENNE-AU-PONT	12	12-26	10	10-22	7	7-21
MARCINELLE	1-29	1-15-29	27	15-27	24	10-24
MONCEAU-SUR-SAMBRE	13	13-27	11	11-25	8	8-22
MONT-SUR-MARCHIENNE	21	7-21	19	5-19	16	2-16-30
MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	9	9-23	7	7-21	4	4-18
RANSART	15	1-15-29	15	15-27	10	10-24
ROUX	28	14-28	26	12-26	23	9-23

Dates en rouge: collecte le samedi pour cause de jour férié.

ADRESSES DES RECYPARCS

- **Anderlues** → Rue du Terril
- **Chapelle-lez-Herlaimont** → Allée de la Valériane
- **Charleroi I (Couillet 1)** → Rue de Marcinelle
- **Charleroi II (Ransart)** → Rue des Rases
- **Charleroi III (Couillet 2)** → Route de Châtelet
- **Courcelles** → Rue de Binche
- **FAC (Farciennes - Aiseau-Presles - Châtelet)** → Rue Odon Godart
- **Fleurus** → Rue de Mellet
- **Fontaine-l'Évêque** → Rue du Pétria
- **Gerpennes (Joncret)** → Rue J.-J. Piret
- **Ham-sur-Heure/Nalines** → Chemin de Hameau
- **Les Bons Villers (Frasnes-lez-Gosselies)** → Rue du Cadeau
- **Montigny-le-Tilleul (Landelies)** → Chemin de la Falgeotte
- **Pont-à-Celles (Luttre)** → Gare de Luttre

HEURES D'OUVERTURE

Du mardi au vendredi de 10h15 à 18h00.

Le samedi de 9h15 à 17h30.

Les recyparcs sont fermés les lundis et les jours fériés (01/01, 01/05, jeudi de l'Ascension, 21/07, 15/08, 01/11, 11/11, 01/12 et 25/12)

MESURES COVID-19 pour les Recyparcs

- Le port du masque ou de la visière est obligatoire pour les usagers.
- Seuls les déchets habituellement acceptés dans le recyparc sont acceptés SAUF l'amiante (asbeste-ciment).
- Limite : 1m³ max. par jour.
- Un contrôle des déchets présents dans le véhicule a lieu avant l'entrée dans le recyparc. Si des déchets

sont non-conformes, il sera interdit d'entrer dans le recyparc.

- Entrée autorisée sur présentation et scan de la carte d'identité.
- Le respect strict de la distanciation sociale est exigé entre les usagers ainsi qu'entre les usagers et les préposés (1,5 mètre min. entre chaque personne).
- Il faut attendre le signal du préposé avant de pouvoir entrer dans le recyparc.

- 1 seul véhicule à la fois est autorisé devant chaque conteneur.
- 2 personnes maximum, âgées de minimum 16 ans, sont autorisées à sortir d'un véhicule.
- Le temps de présence dans le recyparc est strictement limité au déchargement des déchets.
- Veillez à apporter vos propres outils pour le déchargement (pelle, brosse, ramassette,...)
- Le respect, la patience, la politesse et la courtoisie sont de rigueur.



UN SITE INTERNET

www.lasambrienne.be

Disponible 24h/24 – 7j/7

NOS BUREAUX
SERONT FERMÉS LE:

Lundi 05/04/21

Jeudi 13/05/21

Vendredi 14/05/21

Lundi 24/05/21

UN NUMÉRO UNIQUE

071/272.000

- Pour toutes demandes d'interventions techniques en dépannage et en urgence

Service dépannages et urgences

> Du lundi au jeudi:

de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h00

> Le vendredi: de 8h30 à 11h30

- Pour toutes demandes relatives à votre loyer, votre situation financière, votre dossier de candidature, une demande de transfert

Service Locatif et Social

> Du lundi au vendredi:

de 8h30 à 11h30

POUR NOUS ÉCRIRE

- Tous les courriers doivent être adressés au siège social,
rue Trieu Kaisin, 70
6061 Montignies-sur-Sambre

■ EMAIL:

info@lasambrienne.be

POUR NOUS RENCONTRER

Boulevard Jacques Bertrand, 48
à 6000 Charleroi

> Du lundi au jeudi: de 8h30 à 11h30



L'accueil en nos bureaux se fera uniquement **sur rendez-vous** avec priorité aux personnes en urgence sociale, de +65 ans ou présentant un handicap